	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-783

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2022-783

**Convention de partenariat pour l'animation du Club de la Mobilité par l'ADEME
(Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Chambre de commerce
et d'industrie (CCI) Bordeaux Gironde et Bordeaux Métropole (2023-2025) -
Convention de partenariat - Décision - Autorisation**

Monsieur Nordine GUENDEZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2010, pour faire suite à la création d'un poste de Conseiller en Mobilité au sein de Bordeaux Métropole et de l'accord cadre de partenariat Etat – ADEME - Bordeaux Métropole, qui prévoyait une collaboration sur le développement de la mobilité douce, l'ADEME, la CCI de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole) avaient souhaité s'associer pour engager un cycle de rencontres avec les employeurs du territoire métropole, afin de les sensibiliser aux mobilités alternatives, dans la perspective de la mise en place de Plans de Déplacements de Mobilité-Entreprises (PDM-E) dans leurs établissements. Forts de l'intérêt suscité par ses premières actions collectives, les partenaires précités avaient alors souhaité s'associer plus étroitement pour former le Club de la Mobilité, dans le cadre d'une première convention de partenariat conclue le 18 mars 2011, renouvelée en 2017 et 2020.

Outre des cycles annuels de rencontres thématiques autour des mobilités alternatives destinées aux employeurs, ils ont poursuivi leur partenariat et développé conjointement les actions suivantes :

- Mise en place de formations de 2 jours destinées aux chefs de projet mobilité des entreprises du territoire ;
- Création d'une plateforme collaborative d'échanges d'information concernant les PDE, transformée depuis 2015 en site Internet www.clubdelamobilite.fr, qui consiste en un lieu de ressources documentaires sur les mobilités alternatives, observatoire des PDM-E du territoire métropolitain mais donne également de la visibilité aux rencontres organisées par le Club de la Mobilité ;
- Développement d'une méthodologie de mise en place de Pactes Mobilité avec des employeurs, programme issu de la Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise dont le Club de la Mobilité est pilote de l'action précitée. Il consiste, à l'issue d'un processus de négociation entre l'entreprise et la collectivité, à formaliser des engagements réciproques pour une mobilité durable des salariés. A ce jour, trois Pactes Mobilité ont été signés entre Bordeaux Métropole et des employeurs du territoire métropolitain (CHU de Bordeaux, Caisse des Dépôts et Cdiscount) ;

- Participation aux réflexions et expérimentations pour capitaliser sur le challenge de la mobilité et le faire évoluer. Piloté régionalement par l'ADEME depuis 2011, le Challenge de la Mobilité est un défi inter-entreprises visant à atteindre un maximum de salariés se déplaçant en modes alternatifs un jour précis de l'année. Le Club de la Mobilité est le pilote depuis 2011 sur le territoire de la métropole bordelaise et 82 entreprises et 2301 salariés ont participé à la dernière édition en juin 2022 ;
- Organisation annuelle d'un colloque destiné prioritairement aux acteurs économiques et de la mobilité sur le territoire. En 2021, le colloque (organisé en visio pour raisons sanitaires) avait accueilli 60 participants et abordé la thématique du numérique au service des changements de comportement de mobilité des salariés en mettant en avant les solutions et retours d'expériences d'entreprises du territoire sur le sujet ;
- Promotion, conseil et accompagnement des démarches de PDM-E sur le territoire métropolitain, en privilégiant notamment les démarches inter-entreprises, ayant fait preuve d'une efficience accrue sur les changements de comportements de mobilité et leur impact positif sur la mobilité au sein des zones d'emplois. Les démarches PDM-E inter-entreprises (PMIE) sont de plus en plus sollicitées sur le territoire métropolitain, que ce soit à l'initiative des entreprises elles-mêmes, des communes (contrats de co-développement) ou des services métropolitains en réponse à des enjeux territoriaux et/ou thématiques.

Aujourd'hui, les actions du Club de la Mobilité concernent environ 300 entreprises, représentant 70 000 salariés, sachant que le Club de la Mobilité s'adresse à tous les employeurs publics et privés du territoire métropolitain, qu'il a vocation à impliquer dans ses démarches.

Il est proposé que le Club de la Mobilité poursuive son partenariat sur les actions précitées et se donne de nouvelles perspectives inscrites dans le cadre de la convention de partenariat ci-jointe, notamment dans un contexte de demande croissante d'accompagnement concernant les PDM-E et PDM-E inter-entreprises (PMIE).

Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent mener des négociations afin de trouver un accord sur la manière dont elles s'engagent à faciliter les déplacements domicile/travail de leurs salariés. Si l'entreprise ne parvient pas à trouver un accord, elle aura pour obligation d'élaborer un PDM-E qui devra être transmis à l'autorité organisatrice de la mobilité et donc Bordeaux Métropole sur le territoire métropolitain.

Cette réglementation concerne les entreprises privées et publiques, qui peuvent également se fédérer dans le cadre d'un Plan de Mobilité Entreprise - Commun, nouvelle dénomination des PMIE.

Dans son Schéma des Mobilités voté le 23 septembre 2021, Bordeaux Métropole s'est fixé pour objectif d'atteindre 400 PDM-E ou Négociations Annuelles Obligatoires Mobilité sur son territoire d'ici 2030 (61 PDM-E et 12 PMIE aujourd'hui).

Dans ce contexte réglementaire et stratégique, le rôle d'accompagnement collectif et d'animation de réseau proposé par le Club de la Mobilité est encore renforcé, par :

- L'identification du Club de la Mobilité par les services de l'Etat et en particulier la DREAL comme relai d'information auprès des entreprises au sujet de la mise en application de la réglementation sur les PDM-E. A ce titre, trois séminaires d'information ont été organisés depuis 2020 sous l'égide du Club de la Mobilité en partenariat avec la DREAL et ont permis de sensibiliser au total près de 300 représentants d'entreprises ;

- Les rencontres thématiques collectives proposées par le Club de la Mobilité, qui doivent permettre aux entreprises d'alimenter le contenu de leurs accords-cadres sur la mobilité ou le plan d'action de leur PDM-E le cas échéant. A titre d'exemple, en 2021 et 2022, des ateliers sur le Forfait Mobilité Durable ou le vélo ont été proposés aux entreprises en présence de spécialistes de ces sujets ;
- Les formations destinées aux référents mobilité des entreprises, afin de leur apporter une méthodologie et les accompagner à différentes étapes de leur démarche interne en matière de PDM-E et actions associées en matière de mobilité alternatives ;
- L'accompagnement méthodologique et technique proposé par le Club de la Mobilité auprès d'employeurs de taille importante ou d'entreprises de zones d'activités pour susciter et accompagner les démarches de PDM-E individuelles ou collectives.

Sur ce sujet, Bordeaux Métropole a acquis en 2021 auprès de la société Wever un nouvel outil en ligne permettant aux entreprises à la fois de réaliser leur auto-diagnostic des pratiques de mobilité et potentiels de report modal de leurs salariés tout en leur apportant un conseil en mobilité personnalisé. Cet outil a déjà été expérimenté sur le Campus et le territoire de Bordeaux Aéroport. Les données ainsi recueillies pourront alimenter les actions du Club de la Mobilité et notamment l'Observatoire des Plans de Mobilité. Par ailleurs, la CCI Bordeaux Gironde a été sollicitée depuis 2016 par Bordeaux Métropole pour apporter l'expertise de son service études afin de réaliser les diagnostics de PDM-E communs à enjeux ou inscrits dans les Contrats de Co-Développement tels que ceux des zones d'activités d'Aéroport et Bersol, le Campus de Pessac Talence Gradignan, Bordeaux Lac, Ecoparc, le secteur de Mériadeck ou la Zone de Fret de Bruges. A ce jour, plus de 100 entreprises ont été accompagnées représentant un peu plus de 55 000 salariés et 60 000 étudiants.

Ces démarches collectives et les évaluations de PDM-E qui ont été menées ont démontré l'intérêt d'apporter une expertise spécifique aux entreprises dans la réalisation de leurs diagnostics avec une méthode standardisée et s'inscrit logiquement dans le cadre des actions du Club de la Mobilité.

Dans ce contexte, les partenaires ont souhaité renouveler leur accord de partenariat autour du Club de la Mobilité pour acter leur engagement dans la poursuite des actions de sensibilisation et de diffusion des plans de mobilité-employeurs déjà engagées depuis 2010 mais aussi, en réponse aux sollicitations sur le sujet, renouveler l'offre proposée aux employeurs par le Club de la Mobilité, en particulier à travers l'expertise proposée par la CCI.

La convention objet de la présente délibération a pour vocation de définir le cadre général des relations entre les parties prenantes durant trois ans (2023-2025) pour l'animation et le fonctionnement d'un réseau de porteurs de projet de Plans de Mobilité-Employeurs et plus généralement de plans de mobilité au sein des organisations publiques et privées sur le territoire de la métropole bordelaise. Le volet financier de cette convention a pour objet de détailler les modalités financières de partenariat entre Bordeaux Métropole et la CCI Bordeaux Gironde en matière de réalisation d'études PDM-E.

A l'issue du Comité de Pilotage du 8 juin 2022, les partenaires du Club de la Mobilité se sont fixés pour objectifs pour les trois années à venir :

1. Organiser des rencontres et événements inter-entreprises thématiques pour sensibiliser les entreprises aux enjeux des mobilités alternatives et les informer des dispositions législatives associées à raison d'un séminaire annuel ;
2. Susciter et accompagner les démarches inter-entreprises (PMIE) à l'échelle de pôles d'emplois et étudiants, à travers la sensibilisation, la mobilisation et l'accompagnement des entreprises à différents stades de leurs démarches autour de la mobilité par les conseillers en mobilité de Bordeaux Métropole. Pour soutenir la concrétisation des diagnostics PMIE et leur évaluation dans les secteurs prioritaires inscrits dans le Schéma des Mobilités métropolitain (Bordeaux Aéroport, Bordeaux

Inno-Campus, Mériadeck, OIM Rive Droite) et forte de son expertise et son rôle d'interface et représentant privilégié avec le monde économique, la CCI sera chargée de réaliser les études PMIE suivantes :

- 2023 : évaluation PMIE Aéroparc et OIM BIC ;
 - 2024 : réalisation de deux PMIE sur l'OIM Rive droite ;
 - 2025 : réalisation d'un PMIE sur l'OIM Rive Droite et de PMIE sur le secteur d'Euratlantique.
3. Accompagner le développement et le suivi des Pactes Mobilité, notamment ceux qui ont été conclus avec le CHU de Bordeaux, la Caisse des Dépôts et Cdiscount ;
 4. Apporter une expertise aux entreprises en PDM-E tout en long de leurs démarches, en s'appuyant sur les outils et méthodologies des différents partenaires (dispositifs et formations ADEME, méthodologie CCI, outil de dépôts PDM et d'auto-diagnostic mobilité Bordeaux Métropole) ;
 5. Tester des solutions de mobilité innovantes (opérations pilotes, appel à expérimentations) afin de mieux répondre aux problématiques de mobilité spécifiques aux différents territoires et aux changements de pratiques des usagers en lien notamment avec les nouvelles technologies : « dernier kilomètre » dans les zones d'emplois, parcs de vélos et de véhicules d'entreprises, covoiturage dynamique, etc. ;
 6. Poursuivre l'amélioration et la diffusion de l'observatoire des mobilités : cartographie des plans de mobilité, intégration des NAO Mobilité, mise en place d'indicateurs, etc. en lien avec l'outil de dépôts des plans de mobilité proposé par Bordeaux Métropole.

Pour la mise en œuvre de cet accord, les trois parties s'engagent :

- Pour la CCI Bordeaux, à mobiliser l'expertise de son service Etude et Développement des Territoires et ses compétences techniques pour réaliser le diagnostic et/ou l'évaluation de PMIE ou de Pactes Mobilité choisis selon les critères définis dans la convention jointe et mobiliser les entreprises et groupements d'entreprises de sa circonscription, et pour mettre en œuvre opérationnelle d'actions spécifiques collectives.
- Pour Bordeaux métropole, à mobiliser l'expertise de son équipe dédiée au marketing et au conseil en mobilité pour les établissements qu'elle accompagne dans ce cadre et à lier la réflexion engagée sur les PDM-E à ses compétences en matière d'organisation des transports publics, du stationnement et de la voirie, notamment. Les demandes des entreprises portant sur ses champs de compétence seront systématiquement étudiées pour apporter des réponses concrètes aux problématiques de mobilité des employeurs ; L'expertise proposée par la CCI Bordeaux Gironde en matière d'études sur les PDM-E dans le cadre du présent partenariat fait l'objet du versement par Bordeaux Métropole d'une participation à hauteur de 160 000 euros sur 3 ans.
- Pour l'ADEME, à mobiliser son expérience et son expertise nationale en matière de PDM-E au profit des entreprises et des établissements publics qui pourront bénéficier du suivi et de l'évaluation des PDE effectués par l'ADEME mais également du Challenge de la Mobilité qu'elle organise depuis 2011 sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ;

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2021/430 du Conseil métropolitain du 23 septembre 2021 relative au Schéma des Mobilités métropolitain ;

VU la délibération n°2020/487 du Conseil métropolitain du 27 novembre 2020 relative à la Convention de Partenariat pour l'animation du Club de la Mobilité ;

VU la délibération n°2017/123 du Conseil métropolitain du 17 mars 2017 relative à la Stratégie des Mobilités de la Métropole Bordelaise ;

VU la délibération n°2013/0887 du Conseil métropolitain du 15 novembre 2013 relative à la Charte des Mobilités de la Métropole Bordelaise ;

VU la délibération n°2011/84 du Conseil métropolitain du 11 février 2011 relative à l'adoption du Plan Climat de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération n°2011/0052 du Conseil métropolitain du 21 janvier 2011 portant sur l'accord de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité durable pour les entreprises ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions menées par Bordeaux Métropole dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME et la CCI de Bordeaux Gironde pour l'animation du Club de la Mobilité, s'inscrivent pleinement en cohérence avec les objectifs de report modal qu'elle s'est fixés et ses actions en faveur des PDM-E,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les termes du partenariat relatif à l'animation du Club de la Mobilité.

Article 2 : d'inscrire les dépenses liées à la convention au chapitre 011, article 62268, sous fonction 844 du budget principal pour l'exercice 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Nordine GUENDEZ
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	